

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	9 ^{ème}
Nom de site	CONSERVATOIRE	Numéro	7510059242
Adresse du site	71, rue de la Fayette	Hauteur	R+6 (25m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et orientables pour la 3G/4G/5G 2100MHz et la 5G 3500MHz		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	29/07/2024
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	31/07/2024
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	29/08/2024

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne- relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) ainsi que pour la 3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz) avec partage du 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 110°, 210° et 310°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 2 et 8m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	3G/4G/5G (2100): 110° <2V/m - 210° <4V/m - 310° <4V/m 5G (3500) : 110° <2V/m - 210° <4V/m - 310° <3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	25.1m (110/210°) 26.9m (310°) pour les faisceaux fixes et orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes entrelacées à faisceaux fixes et à faisceaux orientables pour la 3G/4G et 5G
Zone technique	Installation de la zone technique sous les escaliers et des modules sur la terrasse

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

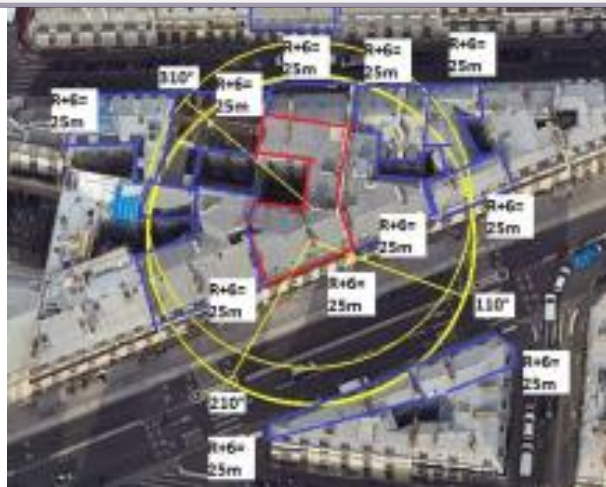
Avis Mairie d'arrondissement :		<p>Favorable</p> ☐ <p>Défavorable</p> ☐ <p>Ne se prononce pas</p> ☐
--------------------------------	--	--

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Ecole Maternelle Buffault V	34 Rue Buffault, 75009 Paris	12m	NON	130m	0.38
École élémentaire publique Buffault	32 Rue Buffault, 75009 Paris	15m	NON	140m	0.03
Crèche Chocolat - La Maison Bleue	5 bis Rue Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris	22m	OUI	90m	0.32
Crèche Collective (Mairie de Paris)	15 Rue Bleue, 75009 Paris	16m	OUI	100m	0.14
Ecole maternelle Rochechouart (22)	22 Rue Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris,	22m	NON	130m	0.04
les petites cabanes - 9ème Montholon	8 Rue Rochambeau, 75009 Paris	23m	NON	130m	0.02
Crèche People & Baby Paris 9 - Fleur de Lys	6 Rue Rochambeau, 75009 Paris	23m	NON	135m	0.42



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 110°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	22.5 m	22.5 m	22.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iii. Azimut 210°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 110°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22.5 m	23.5 m	23.5 m

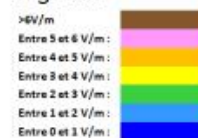
SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

iv. Azimut 210°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 210°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



Légende



Vue des Antennes Avant/Après

Etat Existant : Vue de loin



Etat projeté : Vue de loin



Vue des Azimuts

Secteur 0 : Azimut 110° :



Secteur 1: Azimut 210° :



Secteur 2 : Azimut 310° :

